



## Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais  
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr  
🌐 site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

### Compte-rendu du CTL du 21/09/2021

Le Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Monsieur GIRAULT. Ce CTL a eu lieu en présentiel.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont lu une déclaration liminaire que [vous retrouverez ici](#). Le Président a répondu à cette déclaration en indiquant que le recrutement des contractuels est quantitativement marginal mais qualitativement nécessaire à l'exercice de nos missions. Concernant les défaillances applicatives, la DG est consciente du problème qu'il faut résorber mais les crédits alloués sont conséquents pour améliorer la qualité du réseau, le matériel et les applications.

Concernant la pression et le stress subis par les agents : la direction dit être attentive

Pour le contrat pluriannuel, vos élus **FO-DGFIP 62** ont demandé à ce que ce contrat continue d'exister et qu'il nous soit transmis pour connaître les évolutions du devenir de notre administration, de nos missions ; en regrettant qu'il ne soit pas délivré avec un contrat de moyens tant au niveau du matériel que du nombre d'agents qui se réduit comme peau de chagrin au fil des années

#### **1- Approbation de PV des 15 et 23 avril, 24 juin et 6 et 15 juillet 2021.**

Les PV d'avril et juin ont été approuvés à l'unanimité.

Solidaires s'est abstenu sur les PV de juillet.

#### **2- Réorganisation des SAID du SIP d'Arras (pour avis)**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SIP d'Arras a absorbé les missions du SIP de Saint-Pol-sur-Ternoise qui est devenu une antenne pérenne du SIP d'Arras.

L'activité des secteurs d'assiette du site d'Arras sera regroupé en deux SAID (ARRAS 1 et ARRAS 2) et recentrée sur le cœur de métier des secteurs d'assiette (gestion IR/TH-contentieux-gracieux-ECF-BA)

Parallèlement à la constitution de ces deux secteurs, une équipe polyvalente de renfort sera constituée, positionnée pour partie sur Arras et pour partie sur Saint-Pol-sur-Ternoise (accueil physique, téléphonique, numérique – CSP – missions foncières)

Cette nouvelle organisation sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec une phase de préfiguration dès les derniers mois de l'année 2021.

---

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>FO-DGFiP 62 (4 voix)</b>		X	
<b>SFP (2 voix)</b>		X	
<b>CGT (1 voix)</b>		X	
<b>CFTC (1 voix)</b>		X	
<b>UNSA (1 voix)</b>		X	

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont voté **CONTRE** ce projet de réorganisation car il n'y a pas eu de concertation avec les agents. Nous souhaitons que ce projet soit représenté après que les agents aient été consultés

### **3- Réorganisation des SAID du SIP de Bruay la Buisnière (pour avis)**

Le SIP de Bruay-la-Buisnière est aujourd'hui composé de deux secteurs d'assiette, d'un secteur recouvrement et d'une équipe d'accueil.

Il est proposé de revoir cette organisation, d'une part dans la perspective de la création d'une cellule foncière chargée de gérer l'intégralité des travaux relevant de la mission foncière, d'autre part afin de faciliter le pilotage des équipes en répartissant au mieux les tâches.

Le regroupement des secteurs serait la traduction officielle d'une situation de fait.

La nouvelle configuration est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Au vu des effectifs connus à ce jour les SAID seront réparties sur 4 unités de travail : secteur unique IR/TH, accueil, recouvrement, secteur foncier.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>FO-DGFiP 62 (4 voix)</b>			X
<b>SFP (2 voix)</b>			X
<b>CGT (1 voix)</b>			X
<b>CFTC (1 voix)</b>		X	
<b>UNSA (1 voix)</b>			X

Vos élus **FO-DGFiP 62** se sont abstenus car même si l'avis des agents n'est pas joint, ils ont été consultés et le projet présenté correspond à la manière dont fonctionne le SIP de Bruay-la-Buisnière dans les faits. La création d'une cellule foncière correspond à un besoin général dans les SIP du département.

### **4- Centre de Contact de Lens : proposition de positionnement des plages fixes et des plages variables (pour avis sur les choix proposés)**

Les agents seront divisés en trois équipes pour les vacations téléphoniques :

Horaires téléphoniques de l'équipe 1 : 8h30 à 11h30 et 13h à 15h

Horaires téléphoniques de l'équipe 2 : 9h30 à 12h30 et 14h à 16h

Horaires téléphoniques de l'équipe 3 (horaires dits décalés): 12h30 à 14h30 et 16h à 19h

La direction propose deux choix de plages fixes et variables.

Les agents devront voter à bulletin secret pour l'un de ses deux choix le 12/10.

---

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

- **Choix 1**

Agents en horaire variable classique

Définition des plages de travail	Plage variable de la matinée	Plage fixe de la matinée	Plage variable méridienne	Plage fixe de l'après-midi	Plage variable de l'après-midi
<b>Début</b>	7 h 45	9 h 45	11 h 45	14 h 15	16 h 15
<b>Fin</b>	9 h 45	11 h 45	14 h 15	16 h 15	19 h 00

Agents en horaire variable décalé<sup>1</sup> devant assurer son service jusque 19 h

Définition des plages de travail	Plage variable de la matinée	Plage fixe	Plage variable du soir
<b>Début</b>	8 h 45	14 h 00	19 h 00
<b>Fin</b>	14 h 00	19 h 00	19 h 30

- **Choix 2**

Agents en horaire variable classique

Définition des plages de travail	Plage variable de la matinée	Plage fixe de la matinée	Plage variable méridienne	Plage fixe de l'après-midi	Plage variable de l'après-midi
<b>Début</b>	7 h 30	9 h 30	11 h 30	14 h 00	16 h 00
<b>Fin</b>	9 h 30	11 h 30	14 h 00	16 h 00	19 h 00

Agents en horaire variable décalé<sup>3</sup> devant assurer son service jusque 19h

Définition des plages de travail	Plage variable de la matinée	Plage fixe	Plage variable du soir
<b>Début</b>	8 h 30	14 h 00	19 h 00
<b>Fin</b>	14 h 00	19 h 00	19 h 30

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont fait remarquer que le choix n°1 n'était pas un réel choix pour les agents en horaires « classiques » puisque les agents de l'équipe 2 ne pourraient profiter pleinement de la plage variable du matin (fin plage variable à 9h45 mais les agents doivent être au téléphone à 9h30) et ont proposé un 3<sup>e</sup> choix, à savoir :

Définition des plages de travail	Plage variable de la matinée	Plage fixe de la matinée	Plage variable méridienne	Plage fixe de l'après-midi	Plage variable de l'après-midi
Début	7h15	9h15	11h15	13h45	15h45
Fin	9h15	11h15	13h45	15h45	18h45 *

\* amplitude d'une journée de travail à la DGFIP 11h30 (Fonction Publique d'Etat : 12h)

---

**Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat**

**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État**

**1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais**

De plus, ce 3<sup>e</sup> choix permettrait à l'équipe 1 de pouvoir partir plus tôt (15h45 au lieu de 16h00).

**Après débats et réflexion, la direction a jugé cette proposition intéressante et a accepté de proposer ce 3<sup>e</sup> choix au vote des agents.**

**Votes :**

<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>FO-DGFiP 62 (4 voix)</b>	<b>X</b>		
<b>SFP (2 voix)</b>			<b>X</b>
<b>CGT (1 voix)</b>	<b>X</b>		
<b>CFTC (1 voix)</b>			<b>X</b>
<b>UNSA (1 voix)</b>			<b>X</b>

**Vos élus FO-DGFiP 62 sont POUR ce projet qui a été amendé en séance conformément à la demande des agents.**

D'autres points ont été abordés comme la pause méridienne des agents de l'équipe 3. La DG souhaite que si les agents arrivent après 11h00 il n'y ait pas de décompte de 45min puisqu'elle considère qu'ils ont déjeuné avant. Toutefois les agents pourront prendre une pause pour déjeuner avec régularisation manuelle faite par le chef de service.

Si les agents arrivent avant 11h00, la DG considère qu'ils n'ont pas déjeuné donc ils devront prendre une pause méridienne entre 11h30 et 14h00.

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont également demandé à ce que les agents de l'équipe 3 en horaires décalés, et travaillant plus de 6h consécutives, bénéficient d'un temps pause supplémentaire de 20 minutes.

Concernant les congés, les règles de priorité dites « de droit commun » s'appliquent, à savoir priorité aux parents d'enfants ayant un handicap, puis aux agents chargés de famille, puis aux autres.

Pour les agents de l'équipe 3 qui souhaitent poser 1/2 journée de congés, ils pourront le faire sur les plages horaires suivantes : 14h00-16h30 ou 16h30-19h00.

Les autres questions concernant le cadre harmonisé, les installations, la sécurité, etc. seront vues lors d'un prochain CT et du CHSCT du 14/10.

## **5- Bilan intermédiaire du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)**

Le contrat d'objectif et de moyen guide l'action de la DGFiP dans le cadre d'une relation contractuelle avec le Secrétariat Général et la Direction du Budget.

Il permet de voir dans quel sens la DGFiP avance et comment elle tente de pallier à des baisses incessantes d'effectifs.

## **6- Utilisation de Sirhius**

La direction a tenu à nous faire remonter les problématiques rencontrées sur l'application Sirhius et nous détailler les différents profils existants (profil agent, profil responsable et profil expert RH).

Le SRHD a procédé à diverses occasions au rapprochement entre les données des recensements PCA sur le TT et celles figurant dans Sirhius. Il est apparu à cette occasion des écarts importants, essentiellement sur le nombre d'agents en télétravail.

L'écart peut se comprendre partiellement par une validation non immédiate par le responsable d'une demande déposée par un agent.

Mais, pour autant, cet écart a été constaté plusieurs jours de suite, démontrant que des jours de télétravail ne font pas tous l'objet d'une demande et d'une validation au sein du service.

Ce constat remet en cause la fiabilité des données dans cet outil dont l'usage est pourtant fondamental pour acter de la situation administrative d'un agent au jour J, ne serait-ce que pour des motifs de sécurité juridique de la position de l'agent.

Autre problématique : l'utilisation du code CGO6 "**AA DGFIP pour examen médical**". Celui-ci est réservé aux rendez-vous médicaux pris avec le médecin de prévention ou pour les examens médicaux du suivi de grossesse. En aucun cas il doit être utilisé pour couvrir des absences liées à des visites chez les spécialistes.

Les agents peuvent, pour ces rdv, bénéficier de facilités horaires (absence sur plage fixe) qui devront faire l'objet de récupérations horaires, le jour-même de la visite ou un autre jour. Aucun code n'est donc à saisir dans Sirhius

Pour l'**autorisation d'absence pour se faire vacciner contre la COVID-19**, le code d'absence « Divers » CA009 doit être saisi dans Sirhius afin d'éviter que le type d'autorisation d'absence renseigné permette de déduire le statut vaccinal de l'agent.

Le SRHD prévoit de conduire une campagne de sensibilisation des utilisateurs, et particulièrement des chefs de services qui doivent localement s'assurer que les agents déposent en temps et en heure leur demande, et qui doivent procéder à leur validation. Un groupe de travail sera réuni avec quelques chefs de services pour examiner les difficultés auxquels ils sont confrontés.

Un message sera ensuite adressé à l'ensemble des agents afin de les sensibiliser sur la bonne utilisation de Sirhius.

## **7- Situation des agents "Berkani" dans le cadre de la mise en place du NRP**

La mise en œuvre du nouveau réseau de proximité conduit à examiner individuellement la situation des agents concernés par les restructurations.

Les agents dits « Berkani » sont également concernés par les restructurations. Lorsqu'un poste ferme définitivement, les solutions de redéploiement de l'emploi sur un autre site sont examinées. A défaut de proposer la mise en œuvre d'un redéploiement, une procédure de licenciement est engagée.

Pour la Direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais, 7 agents d'entretien sont concernés par une fermeture de poste.

## **8- Questions diverses**

1- Concernant le **renfort apporté au 0809 401 401**, les agents ne disposent pas des connexions nécessaires à l'exercice de leurs missions, ni du même régime indemnitaire que leurs collègues de Centre de Contact. Comment pensez-vous régler ces inégalités?

*> Les agents de SIP effectuent des vacations de 2h30. Pour la direction il est logique qu'un SIP en sous effectif et/ou en retard, avec EDR, ne soit pas dans ce dispositif. Selon elle, les agents qui réalisent les vacations ne bénéficieront pas d'une prime. Et concernant les connexions nécessaires, le pôle métier a bien compris notre demande et va se renseigner afin de les améliorer.*

3- Quel est le nombre de **places de stationnement "gratuites" sur Arras-Direction** (acquises dans le bail de location de Brassart et le titre de propriété de Foch). Combien de places de stationnement supplémentaires la Direction paye-t-elle et quel en est le coût?

*> 76 places sont allouées jusqu'en 2064 pour l'immeuble Foch (prévues dans l'acte notarié) et 68 places pour l'immeuble Brassart (prévues dans le contrat de location). Aucune place supplémentaire n'est louée.*

4- Qu'en est-il de l'**accueil du public** dans les trésoreries où la caisse est ou sera fermée ?

*> Seul l'accueil du public est fermé à l'immeuble Foch en raison des futurs travaux pour la mise en place du SGC Arras – Les régisseurs sont reçus sur rendez-vous.*

*Les autres postes concernés par cette mesure continuent l'accueil des usagers dans le cadre actuel*

5- La **fusion des SPF** de Boulogne et St Omer a été annoncée au 07/03/2022. Les agents commencent légitimement à se poser des questions sur le volet RH (antenne, TT, PRS, mutation, etc...). Une prise de contact ou visite sur site de la direction est-elle prévue?

*> Une expertise est en cours au pôle métier. Le directeur a indiqué qu'il se rendrait prochainement à St Omer afin de discuter avec le chef de service et les agents et les RH prendront également contact avec eux dans le cadre de la restructuration.*

6- Point sur les demandes de **télétravail** :

*> la direction n'a pas de visibilité sur les demandes en attente sur Sirius, seuls les chefs de services l'ont.*

*A l'heure actuelle, il n'y a pas de rejet de demande de TT, notamment car il y a eu entente entre les chefs et les agents et reformulation de la demande.*

*549 agents sont autorisés à TT pour 675 autorisations (Doublons car des agents ont demandé du TT régulier et ponctuel)*

**N'hésitez pas à contacter vos élus FO pour toutes questions ou problèmes rencontrés pour votre demande de télétravail.**

7- Que deviendront les agents du **CPS Relais** au 01/01/2022 (suite à la fermeture de celui-ci) ?

*> Les agents resteront EDR jusqu'au 31/08/2022. Ils devront formuler une demande de mutation locale au printemps afin d'obtenir un poste au 01/09/2022 (EDR ou autre)*

*> Budget participatif : Des **tables de pique-nique** sont ou vont être installées au Centre de Contact, à Bruay la Buisnière, Lillers, Hénin Beaumont, Béthune et Longuenesse.*

> Le remplacement du concierge de Béthune va se faire par recrutement sans concours. La direction attend le feu vert du bureau RH2A.

> Concernant la **délocalisation d'un service de contrôle fiscal sur Béthune**, le Président a indiqué qu'il y aurait un dispositif d'installation transitoire avant l'installation définitive. Concernant le nombre d'agents, il semblerait que 25 à 30 agents arriveraient en septembre 2022 et un complément à hauteur de 40 en septembre 2023.

- Une **intervention sur la lutte contre les violences faites aux femmes** a été programmée pour ce **lundi 27/09/2021 de 09h15 à 12h30**. Il s'agit d'une représentation théâtrale suivi d'un débat avec des experts. (Elle a lieu à la direction à Arras)

25 agents y sont inscrits, la cible étant de 40. **Il y a donc encore de la place !** N'hésitez pas ! Il serait intéressant d'y voir des vérificateurs, huissiers, personnes aux contacts du public. Vous bénéficiez pour ce stage d'une autorisation d'absence pour formation. Inscriptions auprès de la Délégation départementale de l'action sociale.

### **Les élus FO-DGFIP 62 :**

**Titulaires :** Michaël MILLOT, Jacques REGNIER, Laurence DIDAUX, Justine KORKUT

**Suppléants :** Valérie CADET, Gautier LEDOUX, Coralie VINCENT et Nicolas WANIN